



— Denis —  
**MUKWEGE**  
— Président —

Mon Plan pour  
**la fin des vices**

— Denis —  
**MUKWEGE**  
— Président —

***Je m'engage pour trois fins :***

**La fin de la guerre**

**La fin de la faim**

**La fin des vices**

# Changeons pour que **tout change** au Congo

**L**a société congolaise que nous déplorons aujourd'hui est le résultat de nos pensées, qui ont enfanté des actions au travers desquelles des habitudes et des attitudes ont pris pignon sur rue, et à leur tour, ont modelé les caractères qui nourrissent le désastreux destin qui nous endeuille aujourd'hui.

Si on tient pour acquis que la mentalité congolaise tire son origine dans la société coloniale du Congo Belge, on peut relever alors entre autres, deux grands traits de comportement caractéristique, de cette période et qui ont encore quelques grandes influences sur les élites politiques et économiques d'aujourd'hui d'une part, et sur les classes populaires (paysans et habitants des quartiers populaires) d'autre part.

En effet, les colons belges d'alors, placés à la tête de l'échelle sociale, étaient considérés comme supérieurs aux Congolais. Ils étaient les grands privilégiés du système colonial. Leurs principales activités étaient l'exploitation de leur plantation agricole et l'exportation de leurs produits vers la métropole. Ils importaient de la Belgique pratiquement tout ce qui leur était utile. Ils s'appuyaient sur l'armée coloniale pour assurer la protection de leur vie et de leurs biens. Leurs fortunes étaient majoritairement transférées vers la Belgique pour de futures jouissances, donc ils n'investissaient généralement pas dans la colonie, sauf au niveau de la plantation. Ainsi, développaient-ils une mentalité de privilégiés, de supériorité et de dédain par rapport aux Congolais, de dépendance vis-à-vis de la France, d'irresponsable socialement et enfin un manque d'engagement et d'attache par rapport à la colonie.

On trouve qu'il y a une grande similitude entre l'état d'esprit qui caractérisait les colons belges et celui des dirigeants économiques et politiques de la période post coloniale. Ces derniers ont adopté et reproduisent le modèle des colons belges pour diriger le pays. Et cette mentalité se manifeste dans des comportements tels : l'indifférence vis-à-vis du sort du peuple, l'absence de tout souci de créer une

économique nationale à finalité sociale, la clientélisation électoraliste des masses populaires, la politisation des tribus ou la tribalisation de la politique, la tendance à l'exploitation sans état d'âme, aux abus et au rabaissement des faibles (employés, domestiques, paysans, etc.), prédisposition déconcertante à la trahison de la patrie dans tous les domaines, pour des prébendes ou pour accéder aux postes des responsabilités politiques, etc.

Ils se soignent, s'habillent et prennent des vacances à l'étranger. Tout ce qu'ils possèdent et consomment vient de l'étranger. Leurs enfants étudient à l'étranger. Leurs avoirs immobiliers sont à l'étranger ainsi que leurs épargnes. N'ayant ni plan de redressement national ni programme de développement social, culturel et économique pour le pays, toute production nationale doit, pour eux, se tourner essentiellement vers l'extérieur. Ils importent quasiment tout de l'extérieur sans aucune inquiétude pour l'économie nationale.

Les ressources minières doivent nécessairement être exploitées par des étrangers, sur base d'un extractivisme minier à finalité exclusivement exportatrice et sans volonté d'industrialisation minière nationale. Ils ne conçoivent à aucun moment qu'elles puissent être exploitées par des Congolais et pour développer les infrastructures nécessaires pour l'avancement économique, social et technologique, nous sommes un grand minier sans universités des mines et de la minéralurgie. Nous sommes un des pays les plus boisés du monde mais sans industrie forestière nationale. Nous sommes la plus grande puissance hydrique d'Afrique mais une industrie de pêche. Nous sommes la première puissance musicale d'Afrique sans industrie musicale nationale, etc.

Le comble est que cet état d'esprit antipatriotique et autodestructeur fait rêver les masses populaires... Chacun pense que son tour viendra un jour, d'après la prédiction de l'artiste musicien Franco Luambo Makiadi : « *Mokili tour à tour, lelo ya yo, lobi ya moninga* » !

Notre patrie a donc besoin aussi bien d'une révolution morale radicale que d'une éthique neuve de la responsabilité citoyenne de chacun. L'enjeu est de bâtir une société congolaise sûre d'elle moralement et politiquement, forte économiquement, soucieuse d'égalité et justice, et consciente de ses valeurs et croyances qui placent le destin de l'homme au-dessus de tout.

Voilà pourquoi « **Mon Plan pour la fin des vices** » se veut une invitation à mes compatriotes Congolais et Congolaises à relever les défis ci-après :

1. Promouvoir le culte du travail, de l'effort, de la vaillance professionnelle, de l'esprit de sacrifice et un sens aigu de l'organisation ;
2. Rechercher une synergie des consciences, des volontés, des actions et des objectifs entre gouvernés et gouvernants ;
3. Susciter l'éveil patriotique et la mise des forces du pays en bon ordre de bataille du redressement et du développement ;
4. Bannir le népotisme, le tribalisme, le clientélisme politique, l'esprit courtisan, vaniteux, servile, bureaucratique ;
5. Faire de l'ignorance le principal ennemi de la République, et de la diffusion des connaissances la clé du salut national.

A tous ceux et à toutes celles qui ont compris qu'il est venu le temps où tout Congolais doit devenir un individu qui a foi en lui, qui est compétent, intelligent, vertueux, travailleur, assidu à l'école, discipliné au travail, entrepreneur, créateur, innovateur, audacieux, et décidé à ne plus jamais accepter une image négative de lui-même et sa patrie ;

A vous tous et vous toutes, je vous propose ce « Plan de fin des Vices » pour un renouveau de nos mœurs et comportements, qui exprime une ferme volonté d'asseoir l'action politique sur les aspirations profondes des Congolais au changement, ainsi que leur désir de progrès et de mieux-vivre ensemble.

Ce « Plan de Fin des Vices » est un contrat de confiance, un instrument de base du nouveau départ du Congo, une parole donnée pour qu'ensemble, tous ensemble, sous l'égide des vertus du bon sens, nous nous donnions le ressort, le caractère et la force d'affronter les problèmes qui endeuillent notre patrie.

— Denis —  
**MUKWEGE**  
— Président —

# **4** grandes actions **pour mettre fin aux vices**

# 1

## Eriger le détournement d'argent public en **crime de lèse-peuple** et la corruption, en **crime contre la patrie**

**L**e détournement est une infraction en droit pénal congolais, tel qu'indiqué à l'Article 145 du décret du 30 janvier 1940 portant sur le Code pénal Congolais. Aussi, de l'article 147 à l'article 150, le Code pénal incrimine la corruption, les rémunérations illicites, le trafic d'influence et les abstentions coupables des fonctionnaires.

Si, de plus en plus, le détournement de fonds publics devient un mal quasi-institutionnalisé, endémique et systémique, la corruption s'est installée dans notre société comme un phénomène social total, reproduit en culture de vie à tous les échelons de la société. Du sommet de l'Etat au plus bas niveau de l'échelle sociale, tous les aspects de la vie au quotidien sont concernés.

Cette corruption endémique et ce détournement de l'argent public qui devient si familier aux « responsables » publics, sapent et détruisent les institutions de la Républiques, et affaiblissent la capacité de l'Etat à mettre en œuvre des politiques publiques et à fournir des services publics de qualité à la population.

Je décrète la tolérance zéro à l'égard de la corruption et du détournement de l'argent public. Ce que je propose ci-après comme dispositifs d'éradication de cette criminalité banalisée sera non seulement appliqué avec rigueur et cohérence, mais aussi sera actualisé en permanence.

1. Toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public *qui corrompt ou se fait corrompre, qui détourne ou soustrait un acte ou un titre, ou des fonds publics, ou effets, pièces ou titres en tenant lieu, ou tout autre objet qui lui a été remis en raison de ses fonctions ou de sa mission, sera punie de crime contre la patrie congolaise et de crime de lèse-peuple.*

Spécialement pour le détournement d'argent public, érigé dorénavant en crime de lèse-peuple, la peine encourue est la « réclusion criminelle à perpétuité », assortie ou non d'une peine de sûreté, sans compter la confiscation de l'objet ou fruit du détournement, mais aussi les amendes, dont le montant peut être porté au quintuple de l'objet de l'infraction.

## 2. Campagne d'éveil à la culture de la probité morale de tous et partout

- **Sensibiliser au mal de la corruption et à l'inhumanité du détournement de l'argent public**, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation, des programmes d'éducation à l'école, à travers les médias et les réseaux sociaux, par la chanson, le théâtre, le film, etc.
- Veiller à ce que **le secteur public soit tenu de rendre des comptes selon les normes les plus élevées** en imposant la divulgation et la vérification des avoirs des fonctionnaires et des responsables politiques.
- **Harmoniser les définitions des infractions pénales** poursuivies en tant que corruption et détournement afin de couvrir non seulement la corruption et le détournement de l'argent public, mais aussi le trafic d'influence, l'abus de fonctions, l'obstruction à la justice et l'enrichissement illicite lié aux délits de corruption et aux crimes de détournement de l'argent public.
- **Décréter l'imprescriptibilité des crimes de corruption et de détournement de l'argent public.** C'est-à-dire : quelle que soit la date à laquelle ces infractions graves ont été commises, il sera toujours possible d'engager des poursuites judiciaires contre leurs auteurs, même après un laps de temps très long.

# Le Tribunal des Biens Mal acquis

**L**a nécessité d'une justice pénale suffisamment forte et indépendante pour garantir l'égalité de tous devant la loi constitue le socle d'un État de droit. Le Tribunal des Biens Mal Acquis reconfigure radicalement l'architecture judiciaire de la lutte contre la délinquance économique et financière pour distiller dans la nation la culture de la probité morale.

Probitas en latin, la probité renvoie non seulement au respect scrupuleux des règles de la morale sociale, mais aussi et surtout aux devoirs imposés par l'honnêteté et l'esprit de justice. L'irrespect de règles de la morale sociale, qui comprennent l'ensemble des habitudes et des valeurs morales qu'une société s'impose pour Bien-Vivre-Ensemble, est ce qui cause le plus grand préjudice à la société congolaise.

Or il se trouve qu'en RDC, les principaux auteurs des infractions relatives aux manquements au devoir de probité sont essentiellement des personnes dépositaires de l'autorité publique, chargées soit d'une mission de service public, soit investies d'un mandat électif public.

En prenant coutume de refuser intentionnellement d'accomplir le service public, choisissant le trafic des actes de pouvoir qui leur ont été confiés, ces personnes s'attèlent à la déchéance des notions sacrées du droit de l'Administration publique, de sorte qu'il n'y a pas seulement atteinte au devoir de probité mais également atteinte à la pérennité de l'Administration publique, étant donné que la confiance du public à son égard est gravement remise en cause par les agissements iniques de ceux qui l'incarnent.

Devenant chroniques et pratiques coutumières, puisque quasiment revêtues du sceau de l'impunité, ces atteintes à la probité, ces infractions dirigées contre des intérêts divers de la nation, notamment le potentiel économique du pays, méritent un Tribunal Spécial, compte tenu de la qualité singulière de leurs auteurs, qui ne sont pas des délinquants ordinaires mais des représentants de la puissance publique.

Les notions de service public et d'intérêt général disparaissent en RDC à force notamment de ces atteintes à la notion d'exemplarité des agents publics, car les personnes exerçant des fonctions

publiques servent, de manière éhontée, parfois présomptueusement mais surtout sans crainte de poursuites, leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général. D'où l'urgence et l'impérieuse nécessité de ce Tribunal des Biens Mal Acquis ».

Ce tribunal des experts et spécialistes des infractions les plus importantes et complexes en matière de délinquance économique, de criminalité financière et de fraude fiscale, aura tout aussi compétence pour procéder à tous les actes d'enquête relatifs à des faits de corruption et des délits voisins tels que le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêts, les détournements de fonds publics, les infractions au code des marchés publics, le délit d'octroi d'avantage injustifié (favoritisme), le trafic d'influence, les ententes illégales, mais aussi et surtout des faits de manquement au devoir d'éthique, à savoir les pratiques indues dans l'appareil judiciaire et la fonction publique de l'Etat ».

La problématique de la corruption, sa complexité et ses aspects parfois internationaux vont amener ce dispositif à des nombreuses missions en dehors du domaine judiciaire stricto sensu des enquêtes. Il sera notamment question du domaine des échanges d'information, de la documentation opérationnelle et des formations spécialisées.

## **Quelques autres objectifs du « Tribunal des Biens Mal Acquis »**

- Exiger et vérifier la situation fiscale des ministres, des gouverneurs et des responsables des sociétés du portefeuille de l'Etat préalablement à leur nomination.
- Assurer la délivrance d'un certificat de régularité fiscale pour les candidats à une élection locale ou nationale.
- Exercer un contrôle éthique et déontologique des personnes nommées par le Président de la République ou les ministres.
- Vérifier la situation patrimoniale des candidats à une haute responsabilité administrative avant leur nomination.
- Étendre aux fonctionnaires et aux magistrats de l'ordre judiciaire, les principes déontologiques prévus par les lois relatives à la transparence de la vie publique.
- Promouvoir la généralisation des chartes de déontologie et d'éthique professionnelle dans tous les services de l'Etat, ainsi que dans les sociétés du portefeuille de l'Etat.

- Clarifier les règles de contrôle des déclarations de situation patrimoniale, en simplifiant la démarche déclarative et en établissant la coordination avec l'administration fiscale.
- Assurer une meilleure application de la peine d'inéligibilité en cas de condamnation pour atteinte à la probité publique.

## **Une Permanence d'Information et de vigie**

Il s'agit d'une mission exercée au sein du tribunal, sous la forme de structure de veille, d'information, de sensibilisation, d'alerte et d'études sur les avancées ou reculs de l'effectivité de l'intégrité dans la vie publique congolaise.

Il y sera instauré un système d'observation des pratiques et des manifestations des formes de corruption, de concussion, de détournement de l'argent public, des atteintes à la probité. En effet, l'observation est un acte citoyen assimilable à la liberté d'expression, qui permet de garder un haut degré de vigilance, d'alarme et de sensibilisation des citoyens sur les pratiques en usage dans le pays.

## **L'instauration et la protection des « lanceurs d'alerte »**

Pour que le « Tribunal des Biens Mal Acquis » se saisisse d'une information qui lui est difficilement accessible, il a besoin des lanceurs d'alerte. Mais par définition, ces lanceurs d'alerte ne peuvent être que vulnérables. Les conditions de leur protection effective doivent être réunies, notamment au travers d'une loi de protection des fonctionnaires ou citoyens divulgateurs d'actes répréhensibles.

Par ailleurs, les lanceurs d'alerte doivent être en mesure de s'adresser à un interlocuteur sûr, qui soit un référent clairement identifié qui peut, au sein du TBMA, recueillir les signalements en toute confidentialité.

Mais aussi, la loi précitée devra prévoir que toute rétorsion contre le lanceur d'alerte soit sanctionnée, notamment par des mesures de réparation, ainsi que de sanctions disciplinaires et financières à l'encontre des auteurs de représailles.

## **L'urgence du contrôle des marchés publics**

Les marchés publics ont toujours constitué un terrain favorable à la corruption, au détournement de l'argent public, au gaspillage des deniers publics, à la fraude en raison de leur complexité, mais aussi au regard de l'ampleur des flux financiers qu'ils génèrent et de l'interaction étroite entre le secteur public et le secteur privé.

Le « **Tribunal des Biens Mal Acquis** » pourra exiger de l'Etat, notamment :

- l'utilisation obligatoire d'un logiciel de gestion des marchés publics et la création d'un fichier central de passation des marchés publics;
- l'établissement systématique de rapports de négociation ;
- la clarification du régime permettant de passer des avenants à un marché ou à une délégation de service public ;
- l'accès effectif du Tribunal aux documents afférents aux marchés et contrats en temps utile avant les réunions délibératives, etc.

## **De la nécessité de rendre possible une « République exemplaire ».**

Deux grands dispositifs :

1. Restreindre l'immunité parlementaire, en soumettant au droit commun les infractions détachables de l'exercice de leurs fonctions parlementaires ;
2. Rationaliser le statut civil et pénal du président de la République.

Les articles 163 et 164 de la Constitution disposent que la « Cour constitutionnelle » est le juge pénal du Président de la République et du Premier ministre pour des infractions politiques de haute trahison, d'outrage au Parlement, d'atteinte à l'honneur ou à la probité ainsi que pour les délits d'initié et pour les autres infractions de droit commun commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Elle est également compétente pour juger leurs co-auteurs et complices.

Il faut mettre fin à l'inviolabilité du président de la République et du Premier Ministre en matière pénale pour les actes extérieurs à l'exercice de leur mandat.

Des règles de compétence et de procédure particulières devraient être posées, et notamment le principe selon lequel il ne pourrait faire l'objet d'aucune mesure restrictive ou privative de liberté pendant son mandat.

De même qu'en matière pénale, il faut mettre fin à l'inviolabilité du président de la République et du Premier Ministre en matière civile, en posant des nouvelles règles de procédure en vue d'éviter les actions abusives ou infondées.

**A**ujourd'hui, nous ne faisons l'expérience de la démocratie qu'au moment des élections, tous les cinq ans. Et dans l'intervalle, nous sommes réduits en destinataires passifs et clientélistes des services « des élus ». Chemin faisant, nous ne savons plus jouer un quelconque rôle dans la résolution des défis sociaux locaux. Lorsque nous sommes mécontents ou en colère, les modes de contestation nous précèdent, nous attendent, et nous nous en remettons machinalement à des routines contestataires pour exprimer notre lutte « démocratique ». Il s'agit de la grève, de la manifestation de rue, de la diatribe dans des médias, de la pétition, de l'émeute violente, etc. Les plus « désespérés » d'entre nous finissent par prendre les armes pour la « rébellion ». Aussi, la réaction des « dirigeants démocratiquement élus » est connue à l'avance ! C'est l'indifférence ou la répression.

Comment réveiller, parmi les patriotes, le désir de peser sur l'avenir de sa rue, de son quartier, de sa commune, de son village, de sa ville, de son pays ? Comment reconquérir la confiance des Congolais et « patriotiser » davantage leurs consciences ?

Je propose ce concept de « **Devoir Citoyen Permanent** » pour que naisse un « **Nouvel esprit civique congolais** », à travers les deux outils ci-après.

## 1. Travaux Citoyens d'Intérêt Commun (TCIC)

Partout, l'insalubrité, les pollutions diverses et leurs corollaires les maladies, sont le vécu quotidien des citoyens. Partout, les réseaux d'assainissement sont complètement hors d'usage, d'où la stagnation des eaux pluviales et la prolifération des cloaques bactériens, sans parler de la pollution fécale de la nappe phréatique par les fosses sommairement creusées. Aussi, faute de système de ramassage public, des rats, des mouches, des moustiques et des odeurs pestilentielles infectent les cadres de vie. A ces multiples nuisances s'ajoute la pollution de l'eau et de l'air par la décomposition et l'incinération des déchets.

L'éclairage public est insuffisant, voire inexistant. Les débits de boissons sont les seuls lieux de loisirs. Face à l'incapacité de l'Etat à apporter des solutions adaptées à ces problèmes pressants, les citoyens, en volontaires pour leur propre bien-être, vont s'efforcer de gérer eux-mêmes la qualité de leur cadre de vie, au travers des activités ci-après :

- Enlèvement des ordures ménagères et l'embellissement des parterres, des façades, des trottoirs... ;
- Désherbage des abords des voies publiques ;
- Balayage et remblayage de la voirie ;
- Curage des caniveaux ;
- Aménagement des espaces verts ;
- Désinsectisation des cadres de vie et installation des lampadaires dans le quartier ;
- Drainage des marécages et entretien des espaces de repos et de sports ;
- Création des espaces verts de rue et leur entretien ;
- Aménagement des points d'eau (puits, sources) et de leur entretien, là où n'existent point de réseau de fourniture d'eau ; Etc.

## 2. La « fête de la terre congolaise »

Pour bien entreprendre ce travail civique de proximité, je propose que les rues de la République s'organisent patriotiquement en « Comté Citoyen de rue », avec comme devise : « au service de ma rue pour mieux servir mon pays ». Objectif : : faire la démonstration que l'on peut changer le Congo par l'auto-organisation populaire locale, et à travers des actions bénévoles de solidarité concrète de proximité. Trois missions, à savoir :

- Mener un combat bénévole pour la propreté et la salubrité de rue, ainsi que pour l'ordre et la tranquillité dans la rue ;
- Promouvoir le Bon Voisinage Fraternel, l'esprit d'entraide mutuelle de proximité et le « Bien-Vivre-Ensemble Congolais à la base » ;
- Organiser tous les ans, le 4 janvier, jour des Martyrs de l'indépendance, la « fête de la terre congolaise ».

N.B. Une « Charte du Bien-Vivre-Ensemble Congolais à la base » sera édictée et aura pour but de clarifier le cadre de fonctionnement des activités des « Comités Citoyens de Rue ».

La « fête de la terre congolaise » en un mot, c'est notamment :

- Une journée d'exhortation à la fraternité, à la solidarité et à l'amour de la patrie. La « fête de la terre congolaise » en sera la caractéristique principale.
- Une journée de retrouvailles. Le CCR se réunit quelques jours avant, planifie la journée et distribue les responsabilités : les uns pour les travaux en commun de nettoyage et de propreté des parcelles et de la rue ; les autres pour s'occuper de la cuisine du « Grand

repas communautaire de rue » ou du « pique-nique collectif de rue ». Et certains pour préparer les aspects matériels de la journée : chaises, tables, verres, marmites, assiettes, stands, podium pour spectacles, espaces et type de jeux...

Qu'est-ce que la « fête de la terre congolaise » ? Cette fête citoyenne de rue est un événement familial et communautaire, organisé par le « Comité Citoyen de Rue », ayant comme but l'enracinement de la solidarité et la bonne entente fraternelle entre les citoyennes et les citoyens résidants à proximité les uns des autres, au travers des activités récréatives.

Exemples d'activités de la « **fête de la terre congolaise** » :

- Grand repas communautaire de rue ;
- Pique-nique des jeunes dans sa rue ;
- Musique et danse dans la rue ;
- Théâtre, jeux et activités sportives, etc.

Pourquoi la « **fête de la terre congolaise** » ?

- Apprendre à se connaître entre voisins de la même rue.
- Participer à la vie de sa rue et contribuer à son meilleur devenir possible.
- Développer l'esprit d'entraide et le réflexe solidaire dans son milieu de vie.

La « **fête de la terre congolaise** » sera aussi une « **Journée d'éducation au civisme** »

Il s'agit d'une journée d'Ateliers Populaires (AP) en salle ou en plein air, pour tous les âges, axés sur la formation et la sensibilisation aux valeurs civiques, aux règles de vie en société et à l'histoire. Ces Ateliers Populaires seront animés par des bénévoles de quartier et se porteront sur les thèmes ci-après :

- Cours d'alphabétisme pour combattre l'illettrisme ;
- Initiation pratique et rapide aux « manipulations de base » de l'ordinateur et aux savoir-faire informatiques élémentaires, pour lutter contre l'illectronisme ;
- Apprendre les règles d'hygiène, de bonnes mœurs et de respect ;
- Maîtriser les faits et les dates indispensables de l'histoire nationale;
- Apprendre les notions de base de secours médical et de premiers soins de santé ;
- Tenir un comptoir du prêt solidaire, du don citoyen, du troc fraternel ou d'échange de biens, de temps ou de compétences entre habitants du quartier, etc.

# 4

## Guérir la politique du virus de l'affairisme

**L**es pensées, les actes, les faits et gestes de la classe dirigeante donnent à croire que le gouvernement gouverne contre les intérêts vitaux du Congo, et dans un total mépris des aspirations, des attentes et des espoirs des Congolais. Avec pour seul et unique mot d'ordre : l'enrichissement indu d'après la règle du chacun pour soi, mais aussi et surtout par la banalisation de la corruption, la normalisation de la malversation et la décriminalisation du pillage des deniers publics.

Ce dévergondage d'Etat plonge l'ensemble de la société dans l'immoralité généralisée. De fil en aiguille, l'appétit de l'argent facile, l'incompréhensif mépris des savoirs et l'indifférence aux choses de la grandeur donnent à la RDC une vie politique qui, à de rares exceptions près, se caractérise par l'impression de n'avoir comme but que l'apologie de l'immoralité.

D'où l'effroyable syncope morale et cognitive de notre société : la masse de la nation ne songe plus qu'à gagner à tout prix de l'argent, et en à jouir égoïstement, sans égard pour le sort commun. Chacun, ayant intimement pris acte que l'Etat est un repaire de corrompus à la cupidité inapaisable, se dit implicitement autorisé à se créer des situations indues de rente. Ainsi, chaque personne, du commerçant à l'enseignant, du planton au Président de la République, tente de profiter du pays pour lui-même ou ses proches. Par voie de conséquence :

Comble de malheur, les partis politiques traditionnels - et d'une manière plus générale ce qu'il est convenu d'appeler nos « élites politiques » - semblent incapables de prendre la mesure de l'état réel de la décomposition notre pays. L'incantation démocratique et la tambouille électoraliste ont remplacé la réflexion et la stratégie.

Tous les cinq ans, au nom de la démocratie, la société se retrouve dans le piège de voter « démocratiquement » contre l'intelligence et la vertu, en conscience que les « élus » vont perpétuer les actes et les comportements qui détruisent le pays.

Il est grand temps de s'en indigner, non plus sous la forme de la dénonciation, encore moins en termes de lamentations !

La RDC ne se relèvera que par une immense et profonde révolution morale et intellectuelle. Le plus grand péril qui menace l'avenir du Congo est l'abdication de la pensée des « élites politiques » et ce que cela entraîne, c'est-à-dire : la multiplication des mouvements politiques, des réseaux criminels des « Kulunas » et des rebellions situationnistes, clientélistes et affairistes, parangons de l'esprit de jouissance.

Mettre fin aux vices, c'est donc la transformation radicale de la physionomie intellectuelle et morale de la société congolaise, en y opérant une véritable transmutation des valeurs. Il s'agit d'exalter l'homme Congolais corps et âme pour le porter à son plus haut degré de développement cognitif et éthique. C'est-à-dire : mettre la conscience humaine congolaise à l'abri de tout ce qui pourrait affaiblir ses puissances cognitives et ses aspirations morales.

C'est dans le feu de cette action de révolution intellectuelle et morale que se rétabliront les 4 valeurs humaines axiales qui se délitent chaque jour dans l'humain congolais, à savoir :

1. Tout humain est tout d'abord orienté vers la recherche individuelle du bien. Il valorise et optimalise sa sécurité, son authenticité, la connaissance de soi. Ce sont là ses valeurs morales ;
2. Tout être humain recherche un bien-être collectif grâce à sa famille ou d'autres instances de socialisation. Ce sont là ses valeurs affectives ;
3. Tout être humain préconise une recherche collective de pouvoir. Ce sont là ses valeurs politiques ;
4. Tout être humain apporte des analyses à des faits, il en définit les attentes et ose la prospective. Ce sont là ses valeurs intellectuelles.

Mon ambition, c'est de réhabiliter - en toute urgence - ces quatre valeurs fondamentales dans l'humain congolais. Voilà pourquoi ma vision ainsi que mon projet s'appellent : « Réparer et soigner le Congo, de fond en comble ».

— Denis —  
**MUKWEGE**  
— Président —